

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Droit des affaires

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit et sciences politiques

Établissement déposant : Aix- Marseille Université

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master mention *Droit des affaires* dispensé par la Faculté de droit et de science politique de l'Aix-Marseille Université (AMU), est apparu en 2004 lors de la mise en place de l'organisation « Licence-Master-Doctorat » (LMD). L'offre de formation de la mention est très dense : 17 spécialités proposées en formation initiale ou continue et parfois, en alternance dont l'objectif est d'offrir aux étudiants un large éventail de formations les orientant soit, vers la recherche (R) soit, vers une insertion professionnelle immédiate (P) en adéquation avec les besoins des professions juridiques et spécialement le monde de l'entreprise.

C'est la mention la plus importante du domaine « droit » par le nombre d'étudiants et celui des spécialités lesquelles sont :

- *Droit vitivinicole et des produits de qualité* (P),
- *Droit comparé appliqué* (P),
- *Droit et fiscalité de l'entreprise* (P),
- *Droit économique* (R),
- *Droit des affaires internationales* (P),
- *Ingénierie des sociétés* (P),
- *Environnement, sécurité et qualité de l'entreprise* (P),
- *Droit du sport* (P),
- *Propriété intellectuelle et nouvelles technologies* (P et R),
- *Droit des relations de travail* (P),
- *Transports maritimes* (P),
- *Droit et management du transport aérien* (P),
- *Transports terrestres* (P),
- *Droit social* (R),
- *Procédures bancaires et marché des professionnels* (P),
- *Monde asiatique des affaires* (P),
- *Droit et gouvernance des énergies* (P et R).

La formation repose sur une 1^{ère} année de master (M1), présentée comme un tronc commun tourné vers les matières fondamentales du droit des affaires, tout en offrant une large palette de cours permettant aux étudiants de se pré-professionnaliser en choisissant des matières constituant des prérequis d'accès aux différentes spécialités de 2^{nde} année (M2).

La spécialisation se fait pour l'essentiel en M2 dont les objectifs professionnels sont clairement affichés. Les enseignements sont orientés vers la pratique et les professionnels y jouent un rôle important.

Les formations sont adossées à la recherche menée dans les laboratoires (spécialement le Centre de droit économique, le Centre de droit social et le Centre d'études fiscales et financières) et les acteurs économiques ainsi que les professions juridiques sont associés aux enseignements et aux manifestations organisées.

Analyse

Objectifs
L'objectif du master <i>Droit des affaires</i> est d'offrir aux étudiants un large éventail de spécialités les orientant soit, vers la recherche soit, vers une professionnalisation en adéquation avec les besoins des professions juridiques et spécialement le monde de l'entreprise. La mention englobe très largement tout ce qui se rattache au monde des affaires, et propose 14 spécialités à finalité professionnelle et 3 spécialités à finalité « recherche ». Elle offre une formation générale et spéciale dans les disciplines du droit des affaires, répondant tant au besoin d'apprentissage des étudiants qu'aux exigences de la pratique, imposant autant la maîtrise des bases du droit que la spécialisation. Certaines spécialités de M2 présentent une profonde originalité et répondent aux besoins locaux ou à un besoin d'ouverture à l'international telles que <i>Droit vitivinicole et des produits de qualité</i>, <i>Droit et gouvernance des énergies</i>, <i>Monde asiatique des affaires</i>, <i>Environnement sécurité et qualité de l'entreprise</i>, et les spécialités en droit du transport.
Organisation
Il importe de souligner la cohésion de la mention et la complémentarité des spécialités offertes. Le parcours proposé aux étudiants leur permet d'acquérir les compétences nécessaires par la combinaison d'enseignements fondamentaux et de prérequis en M1 et par la spécialisation dans des domaines classiques du droit des affaires et également, dans des disciplines innovantes en M2. L'offre d'enseignements est importante (51 cours sont proposés aux étudiants) grâce à un bel effort de mutualisation des cours en M1 et à une réduction du volume horaire des cours à 24 heures par semestre. L'objectif d'insertion professionnelle se traduit dans la démarche pédagogique tant en M1 qu'en M2. Toutefois, au-delà de ces atouts, la lisibilité de la mention au travers de l'intitulé <i>Droit des affaires</i> peut être discutée (en ce qu'elle englobe le droit social, le droit du sport et le droit comparé appliqué). Il est à noter d'ailleurs que l'expression la plus souvent utilisée dans le dossier est celle de « droit de l'entreprise » ou « activités de l'entreprise ».
Positionnement dans l'environnement
La mention <i>Droit des affaires</i> est la plus importante du champ <i>Droit et sciences politiques</i>, et est également l'une des plus étoffées au plan régional. Elle a su se démarquer des formations voisines en présentant des cursus originaux et uniques en lien avec les préoccupations professionnelles régionales. Elle est adossée à au moins trois laboratoires (le Centre de droit économique, le Centre de droit social et le Centre d'études fiscales et financières) et a pu se développer à l'international grâce à des liens académiques développés, notamment, avec les universités chinoises et japonaises. Son intégration dans l'environnement est assurée grâce à de forts liens tissés depuis longtemps avec les acteurs économiques pour les spécialités à finalité professionnelle, spécialement avec de grosses entreprises et organismes de la région et avec les professions juridiques, tous associés aux enseignements, aux manifestations organisées, à la remise des diplômes, à l'accueil des étudiants en stage, aux réunions des comités de perfectionnement... Soulignons encore le développement d'un partenariat actif avec l'Université du Vin pour la spécialité <i>Droit vitivinicole et des produits de qualité</i>.

Equipe pédagogique
L'équipe pédagogique est importante, diversifiée et complémentaire. Elle est composée d'enseignants-chercheurs de l'AMU (68) et d'autres universités (16), et de professionnels nombreux (parfois anciens étudiants), choisis en fonction de leur expertise. L'encadrement de la mention est assuré par deux enseignants-chercheurs. Les équipes pédagogiques de M2 se réunissent en début d'année et au moment des délibérations. En revanche, rien n'est précisé pour le M1.
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
La mention <i>Droit des affaires</i> est attractive. En témoignent les effectifs importants tant en M1 (613) qu'en M2 (454) et aussi le fait que plus de 30 % des étudiants proviennent d'autres universités. Les candidatures extérieures sont attirées notamment par les formations très spécifiques. Il ressort des tableaux présentés que le taux de réussite en M2 est excellent. Il est en moyenne de 95 % et peut atteindre 100 % pour certaines spécialités. En revanche, on ne dispose pas de précisions pour le M1. De manière générale, le dossier souligne que les diplômés se dirigent vers le barreau ou le conseil (par ex. conseil en propriété intellectuelle), ou l'activité de mandataire judiciaire et de juriste d'entreprise, voire celle d'agent sportif ; mais aucune autre précision n'est apportée quant à la ventilation effective entre ces différents débouchés. Les masters « recherche » constituent un vivier de futurs enseignants-chercheurs comme en témoignent, notamment les réussites aux concours de recrutement de l'enseignement supérieur. En M2 R <i>Droit économique</i>, chaque année quatre étudiants s'engagent dans la voie du doctorat ; en M2 R <i>Propriété intellectuelle et nouvelles technologies</i>, un à deux étudiants par an commencent une thèse ; en M2 R <i>Droit social</i>, depuis 2011, cinq des diplômés ont choisi la voie de la thèse. La présentation de renseignements incomplets sur l'insertion professionnelle et sur la poursuite d'études, rend cependant difficile l'évaluation sur ces deux points. On ne dispose d'aucune donnée chiffrée pour les spécialités suivantes : <i>Monde asiatique des affaires</i>, <i>Procédures bancaires et marché des professionnels</i>, <i>Droit et gouvernance des énergies</i>, <i>Droit des relations de travail</i>, <i>Transports maritimes</i>, <i>Droit et management du transport aérien</i>, et <i>Droit comparé appliqué</i>. Lorsque le tableau est rempli, il atteste de données assez disparates : spécialité <i>Droit économique</i> (aux alentours de 85 %) ; <i>Ingénierie des sociétés</i> (100 %) ; <i>Propriété intellectuelle et nouvelles technologies</i> (100 %) ; <i>Environnement, sécurité et qualité de l'entreprise</i> (entre 60 et 100 % selon les années) ; <i>Droit social</i> (100 %) ; <i>Droit du sport</i> (100 %) ; <i>Droit vitivinicole et des produits de qualité</i> (entre 50 et 70 %) ; <i>Droit des affaires internationales</i> (entre 45 et 90 %) ; <i>Droit et fiscalité de l'entreprise</i> (entre 50 et 60 %). Toutefois, ces chiffres ne concernent que les répondants aux enquêtes diligentes.
Place de la recherche
Les formations relevant de la mention <i>Droit des affaires</i> sont adossées à la recherche menée au sein de trois laboratoires (le Centre de droit économique, le Centre de droit social, et le Centre d'études fiscales et financières) qui concentrent une riche activité de recherche tant personnelle que collective. Dès le M1, les étudiants sont sensibilisés à la recherche ; il leur est proposé soit, une initiation à la recherche (rédaction d'un rapport sur un thème, sous la direction d'un enseignant) soit, un stage. Tous les M2 bénéficient de conférences d'initiation à la recherche et certains organisent des colloques, conférences ou workshops avec la participation des étudiants (les autres activités mentionnées concernent davantage les étudiants engagés dans la rédaction d'une thèse). Il faut notamment souligner la bonne ouverture vers la recherche de la spécialité <i>Droit économique</i> ; proportionnellement (et au regard des pratiques d'autres universités) les étudiants sont nombreux à s'orienter vers la rédaction d'une thèse. Une mention particulière doit être faite pour les ateliers de droit économique mis en place par l'Institut de Droit des affaires et le Centre de droit économique (six par an) auxquels assistent les doctorants, les enseignants-chercheurs et les étudiants des spécialités intéressées. Concrètement, un professeur extérieur expose une théorie qu'il a élaborée sur un sujet de droit économique. Son point de vue est confronté à celui d'un collègue (le discutant) puis, une discussion s'engage avec les doctorants et les enseignants-chercheurs présents.
Place de la professionnalisation
La place de la professionnalisation est réduite en M1 (information et stage) mais très présente en M2. De manière générale, elle est assurée par une approche pratique de la formation et la réalisation d'un stage professionnel obligatoire dans les M2 professionnels ainsi que par des exercices innovants de mises en situation professionnelle pour certaines spécialités de M2. En M2, les études peuvent être organisées en alternance dans le cadre de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation (spécialités <i>Droit et fiscalité de l'entreprise</i>, <i>Droit des transports</i> et <i>Procédures bancaires et marché des professionnels</i>).

De manière plus spécifique, un partenariat actif développé avec l'Université du Vin par la spécialité *Droit vitivinicole et des produits de qualité* permet aux étudiants d'être accueillis dans cette structure et d'y côtoyer les professionnels du vin pendant toute la durée des enseignements du master. Ils sont invités à tous les événements organisés par cette université et peuvent nouer des contacts professionnels utiles.

En outre, pour la spécialité *Droit et gouvernance des énergies*, une convention de partenariat unissant l'AMU et l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires, administré par le Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives (CEA/INSTIN) prévoit les modalités de collaboration entre les deux établissements. Une association étroite existe également entre la spécialité *Procédures bancaires et marché des professionnels* et le Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB) ainsi que les équipes « ressources humaines » (RH) des établissements bancaires partenaires.

Il convient encore de souligner que l'Association des Anciens de l'Institut de Droit des Affaires édite un annuaire et organise des événements « académiques ou festifs ». Elle permet la constitution de réseaux utiles pour l'information des étudiants, la recherche des stages... Toutes les spécialités de M2 ont une fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) précisant les compétences et les débouchés possibles.

Place des projets et des stages

La question des stages est bien « rodée » pour la mention *Droit des affaires*.

Dès le M1, les étudiants se voient offrir la possibilité de réaliser un stage de trois semaines minimum avec le soutien d'un tuteur universitaire, stage valorisé par l'attribution de six crédits européens (ECTS).

En M2 à finalité professionnelle, le stage est au minimum de trois mois et donne lieu à l'attribution de crédits (entre 12 à 30 ECTS).

Le service universitaire d'information et d'orientation apporte son soutien à l'élaboration du projet professionnel des étudiants (rédaction de CV, de lettre de motivation, préparation à des entretiens, aide à la recherche de stages...).

Certaines manifestations (rentrée des principales spécialités de droit des affaires, forum des masters de droit des affaires), et la mise en place d'un réseau de contacts entre les étudiants et les entreprises tendent à faciliter la recherche des stages et le placement des étudiants.

Place de l'international

Les diplômes sont largement ouverts à l'international : soit l'international est intégré dans le diplôme, soit le diplôme lui-même est orienté à l'international. En effet, l'orientation à l'international est une préoccupation de la formation qui utilise divers procédés et entend la développer.

En M1, les étudiants ont la possibilité de passer une année à l'étranger dans l'une des 24 universités partenaires dans le cadre du programme Erasmus.

L'apprentissage et la consolidation des langues se fait d'abord en M1 où quatre langues étrangères sont proposées (anglais, allemand, espagnol et italien). Les épreuves de l'unité de langues sont validées par un contrôle continu.

En M2, une sélectivité importante est réalisée à partir du niveau d'anglais, de nombreux enseignements étant dispensés en anglais. Les cours d'anglais juridique sont sanctionnés par un examen, dans la plupart des spécialités.

Toutefois, l'articulation entre le choix des langues étrangères offert en M1 et la très large primauté de l'anglais en M2 interroge. De nombreuses activités se déroulent dans un cadre international (concours de plaidoiries, voyages d'études, poursuite d'études à l'étranger...).

Trois diplômes illustrent particulièrement cette orientation : la spécialité *Droit comparé appliqué* dont les promotions sont composées pour un tiers d'étudiants étrangers ; la spécialité *Monde asiatique des affaires* dont un parcours est dédié à la Chine et un autre au Japon ; et la spécialité *Droit des affaires internationales* avec sa très forte orientation à l'international. Il faut également relever la participation de nombreux intervenants et professionnels étrangers.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Les procédures de recrutement et de sélection en M1 et M2 sont classiques. Il convient de souligner cependant qu'une procédure d'inscription en ligne tant en M1 qu'en M2 est prévue. Quant au recrutement proprement dit en M2, il se fait à la suite d'un entretien individuel après une sélection sur dossier. En M1, des passerelles sont envisagées par le biais de la Commission pédagogique (notamment au profit des étudiants des écoles de commerce).

Pour certaines formations de M2 des mises à niveau sont prévues : mises à niveau en chinois et en japonais ; DU (Diplôme d'Université) passerelle vers les métiers de banque pour permettre l'intégration dans la spécialité *Procédures bancaires et marché des professionnels*.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Les modalités d'enseignement sont variées et adaptées à différents profils d'étudiants tant en M1 qu'en M2 : formation initiale, formation initiale en présentiel ou à distance (pour le M1 *Affaires* qui est l'un des quatre diplômes de la faculté qui peut être suivi à distance), formation continue, formation en alternance (cinq des spécialités sont ouvertes à l'alternance : *Droit et fiscalité de l'entreprise* ; *Transports maritimes* ; *Transports terrestres* ; *Droit et management du transport aérien* ; *Procédures bancaires et marché des professionnels*).

Un dispositif d'accompagnement est prévu pour les étudiants handicapés.
Concernant le numérique, les supports de cours et les plaquettes sont diffusés sous format numérique ; les réseaux sociaux sont utilisés pour la recherche des stages et certaines spécialités ont recours aux outils numériques pour l'évaluation et le contrôle des connaissances.

Evaluation des étudiants

En M1, les modalités d'examen présentent peu d'originalité, si ce n'est la bonification accordée aux étudiants faisant du tutorat auprès d'autres étudiants en difficulté. Cependant, il convient de souligner qu'en M1, la durée de l'épreuve écrite pratique est de deux heures ; ce qui paraît un peu juste pour apprécier la capacité de réflexion d'un étudiant.

En M2, l'existence d'une épreuve dite de « grand oral » (préparation d'une heure et présentation devant un jury de deux ou plusieurs personnes) qui semble n'exister toutefois que dans certaines spécialités, répond au souci d'entraîner les étudiants aux épreuves de certains examens ou concours.

En M2, de manière générale, une session unique d'examen porte sur les deux semestres. Il n'existe pas de 2nde session. Les délibérations ont lieu après expiration de la période de soutenance des mémoires ou des rapports de stage. L'évaluation en fin d'année pour les spécialités de M2 est considérée comme un point fort afin de ne pas « hacher les contenus ».

Toutefois, la spécialité *Droit du sport* organise une session blanche en milieu d'année pour préparer les étudiants à l'évaluation finale.

Quant au M2 *Monde asiatique des affaires*, son originalité se traduit par une double évaluation en France (1^{er} semestre) et au Japon (2^{ème} semestre).

Suivi de l'acquisition de compétences

L'information sur ce point est très partielle ; le dispositif de suivi de l'acquisition des compétences paraît insuffisant.

Pour certaines spécialités, les étudiants en formation en alternance disposent d'un livret d'alternance ou d'un livret d'apprentissage dématérialisé.

Les annexes descriptives des diplômes sont de qualité très inégale. Certaines sont succinctes d'autres reprennent en les détaillant les programmes de chaque cours. La dimension des annexes varient de deux à six pages selon la spécialité.

Suivi des diplômés

Différentes procédures ont été mises en place pour assurer le suivi des diplômés : des enquêtes de suivi diligentées par la Direction des études et de la vie étudiante de l'AMU au niveau M1 et M2 ; l'utilisation des annuaires des anciens dans presque toutes les spécialités.

Cependant, les renseignements fournis sur les taux d'insertion professionnelle et sur la durée moyenne de recherche d'emploi apparaissent incomplets.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Les procédures d'évaluation reposent sur l'envoi par courriel aux étudiants de la mention *Affaires* en M1 d'un questionnaire d'évaluation de la formation à la fin de chaque semestre. Le taux de réponse est néanmoins faible (20 %). Il permet d'améliorer la qualité de vie et des services rendus aux étudiants. Un dispositif d'évaluation des enseignements (portant sur l'organisation de la formation et sur les enseignements dispensés), est aussi réalisé par courriel. Le taux de réponse est là encore faible (19 %). Le dossier ne précise par les suites de ces différentes enquêtes. Concernant les M2, chaque spécialité dispose d'un dispositif d'évaluation systématique.

Certaines spécialités, notamment celles qui sont engagées dans une démarche forte de partenariat, sont dotées d'un conseil de perfectionnement. C'est ainsi que, pour les diplômes des transports, un conseil de perfectionnement qui se réunit une fois par an a été mis en place à l'occasion de la création du pôle « Transport ». Il a dû, selon le dossier, se réunir en 2016.

En ce qui concerne la spécialité *Droit et gouvernance des énergies*, la convention de partenariat avec le CEA/INSTIN prévoit une « commission pédagogique » qui est chargée de faire le bilan de l'année écoulée et d'envisager les ajustements et améliorations à apporter pour l'année suivante.

Enfin, pour la spécialité *Procédures bancaires et marché des professionnels*, un comité de pilotage CFPB/M2 se tient chaque année en juillet.

Ces instances qui réunissent les enseignants professionnels et les universitaires, bien que ne répondant pas aux normes d'un véritable conseil de perfectionnement, en font néanmoins fonction et permettent une évaluation des formations.

La mise en place d'un conseil de perfectionnement pour la mention est envisagée pour la rentrée 2017.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Bon positionnement dans l'environnement socio-économique.
- Forte professionnalisation du M2, notamment pour les spécialités *Droit et fiscalité de l'entreprise*, *Transports terrestres*, *Droit et management du transport aérien*, *Droit maritime*, *Droit vitivinicole et des produits de qualité*.
- Bon adossement à la recherche.
- Très bonne ouverture à l'international se traduisant notamment par des partenariats actifs, et l'importance reconnue des langues et des enseignements juridiques en anglais en M2.
- Originalité de certaines spécialités spécialement, *Monde asiatique des affaires*, *Droit vitivinicole et des produits de qualité*, *Droit du sport*, *Droit et gouvernance des énergies*, *Environnement, sécurité et qualité des entreprises*, et les spécialités liées aux transports.

Points faibles :

- Insuffisance du dispositif de suivi de l'acquisition des compétences.
- Existence d'un conseil de perfectionnement limitée à certaines spécialités.
- Manque de lisibilité de l'intitulé de la mention.

Avis global et recommandations :

La formation est dynamique et couvre parfaitement le domaine du droit des affaires y compris, sur des questions très innovantes. L'établissement et les enseignants sont fortement investis dans l'organisation et la mise en œuvre de la formation.

Toutefois, la possibilité d'étendre l'offre de formation en alternance devrait être envisagée.

Par ailleurs, il serait opportun de s'assurer d'un suivi effectif des diplômés, de généraliser la mise en place d'un conseil de perfectionnement, d'uniformiser la présentation des annexes descriptives des diplômes qui sont de qualité inégale.

Enfin, l'intitulé de la mention *Droit des affaires* devrait faire l'objet d'une réflexion afin d'englober toutes les spécialités.

Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département d'Évaluation des
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation
des experts HCERES sur les formations
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS
Tél : 04 42 17 27 31
nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

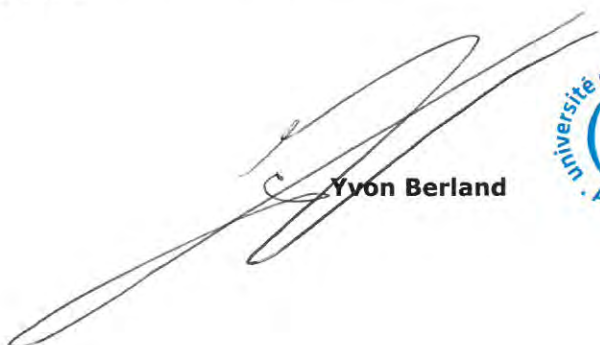
Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Les responsables de la formation ont bien pris connaissance de l'évaluation et n'ont pas d'observation à formuler.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.


Yvon Berland

